

Procès-verbal n° 02 de la séance du Conseil intercommunal du 31 mars 2022

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Markus Mooser, Bretigny
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Cantine scolaire de la Combe - Cugy
Début : 20h00

Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
3. Informations du Comité de direction
4. Préavis no 04/2022 – Rapport de gestion et comptes 2021
5. Divers et propositions individuelles
6. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Appel

Le Président passe la parole à la secrétaire de notre association pour l'appel : 18 membres sont présents, 3 sont excusés dont 1 est remplacé.

M. Kucera Patrick, remplaçant de M. Laurent Tribolet, est assermenté lors de ce début de séance.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, sont également présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021

Le procès-verbal du 28 septembre 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Frédérique Roth qui nous donne quelques informations.

Depuis le dernier Conseil intercommunal de septembre 2021, comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion et le constater, le Comité de direction de l'ASICE a poursuivi son travail d'optimisation en vue de maîtriser au mieux les coûts de l'association intercommunale, tout en assurant les obligations qui lui sont déléguées par les communes membres.

Il a ainsi pris la décision, après analyse des résultats de l'appel d'offres, de renoncer aux modulaires provisoires prévus dans le secteur de la Combe. Au vu des montants financiers importants (environ CHF 850'000.- pour une durée de 3 ans, sans prise en compte de la réfection du terrain de football et du mobilier) et du calendrier de réalisation très serré, il lui a en effet paru plus cohérent de mettre en place des solutions alternatives dans l'attente de la réalisation du projet pérenne d'extension du collège secondaire :

- Concrètement, une seconde place de travail est louée à la Commune de Cugy depuis le 1^{er} janvier 2022, afin de permettre à la secrétaire générale et à la boursière de travailler dans des conditions acceptables. Jusqu'alors, elles ne disposaient en effet que d'une seule place de travail pour deux personnes.

- Dès le 4 juillet, la bibliothèque scolaire sera déplacée à la Maison villageoise de Cugy afin de permettre la création d'une salle de classe supplémentaire au collège de la Combe.

- Enfin, un projet de modulaires provisoires a été développé par la Commune de Morrens. La procédure de mise à l'enquête du projet s'est achevée le 27 mars 2022. Une opposition ayant été déposée, le Comité de direction appuiera si nécessaire la Municipalité de Morrens pour le traitement de ce dossier, de manière à disposer de deux salles de classe et une salle de dégagement supplémentaires dès la rentrée prochaine, et pour une durée de trois ans. Le Comité de direction espère vivement une entrée en force rapide du permis de construire, permettant d'envisager une rentrée 2022 sereine, y compris avec les enjeux liés à l'école inclusive ou encore les incertitudes quant à l'accueil d'élèves ukrainiens. En aparté, Frédérique Roth précise que le canton annonce que le besoin d'accueil supplémentaire pourrait être de 5 à 10% de l'effectif de l'EPS Cugy.

En parallèle des affaires courantes et de la préparation de la rentrée scolaire 2022, le Comité de direction a travaillé activement à la définition de la vision de développement de l'ASICE à l'horizon 2040. Etabli en collaboration étroite avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et des spécialistes en planification, ce document stratégique est actuellement en phase de finalisation. Il servira de base au cahier des charges du projet d'extension du Collège de La Combe, pour lequel un concours d'architecture sera mis sur pied. Un préavis y relatif sera présenté au Conseil intercommunal lors de sa séance du 16 juin prochain. A ce stade, le planning prévisionnel, certes ambitieux, prévoit une mise à disposition du nouveau bâtiment pour la rentrée 2025

Markus Mooser demande aux membres s'ils ont des questions à poser au Comité de direction sur ces informations. Comme il n'y a pas de questions ou remarques nous passons au point suivant.

4. Préavis 04/2022 – Rapport de gestion et comptes 2021

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion M. Sébastien Cherpit. Celui-ci nous donne lecture du rapport de la commission.

En résumé :

- La commission remercie les auteurs du rapport de gestion qui est transparent, précis et complet.
- Concernant les comptes scolaires, la commission salue la diminution des coûts globaux même si celle-ci est due en grande partie à la situation sanitaire qui a empêché les camps et animations culturelles des élèves. Cette commission relève que le point Transport a augmenté en raison de la mise en place de bus supplémentaires en raison des changements des horaires TL à différentes reprises. Elle relève également que la majorité des augmentations constatées proviennent de charges imposées par les obligations définies dans la Loi sur l'enseignement obligatoire ainsi que d'éléments dont l'ASICE n'a pas totale maîtrise.
- Pour le parascolaire, la commission de gestion constate une diminution des coûts effectifs présentés dans les comptes par rapport au budget.

La commission de gestion ne peut que saluer les résultats positifs des comptes 2021. Cependant elle tient à attirer l'attention du Conseil intercommunal sur le fait qu'une grande partie des économies substantielles réalisées est liée à la situation sanitaire et qu'il ne s'agit donc pas d'une tendance générale, mais le résultat d'une année comptable exceptionnelle.

La commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter :

- Le rapport de gestion du Comité de direction
- Les comptes scolaires 2021
- Les comptes parascolaires 2021

Et, par voie de conséquence, de donner décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes 2021.

Comme il n'y a pas de demande de complément sur le rapport de gestion, Markus Mooser prend les comptes page après page et demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

Markus Mooser demande à l'assemblée d'accepter le rapport de gestion, les comptes scolaires ainsi que les comptes du parascolaire et de donner décharge au Comité de direction. Le tout est accepté à l'unanimité

5. Divers et propositions individuelles

Christophe Paccaud désire savoir quand sera présentée la Vision ASICE 2035. Frédérique Roth lui répond que la Vision ASICE 2040 sera présentée lors d'une séance en juin en même temps qu'un préavis pour un crédit d'étude d'une annexe à la Combe.

Jean-Pierre Sterchi relève que dans le rapport de gestion il est mentionné que chaque commune accueillera ses élèves de 1 à 4 P et non plus 1 à 6P, cela demande quelques explications supplémentaires car c'est un grand changement étant donné que les communes avaient fait le choix de l'accueil 1 à 6P.

Frédérique Roth précise qu'il n'y a pas assez d'élèves dans les petites communes pour avoir 1 classe de chaque année. De plus, le canton préconise, pour des questions pédagogiques, des pôles pour les 5-6P. Le CoDir a donc privilégié l'accueil 1 à 4P sur chaque commune.

6. Agenda

Deux nouvelles dates sont fixées :

16 juin 2022 et 29 septembre 2022 à 20h00 pour les prochaines séances du Conseil intercommunal.

.

La séance est levée à 20h30.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

M. Mooser

C. Bovay

Annexe : liste des présences